

# Tâche préscolaire 2023-2024 — CSS des Patriotes

**32 heures (en moyenne) par semaine = 1280 heures annuelles**

**1**

## Tâche éducative – 828 heures 23 heures x 36 semaines = 828 heures

- 22 heures 30 minutes (1350 minutes) par semaine – activités de formation et d'éveil
  - 30 minutes par semaine – autres tâches éducatives
- 23 heures (1380 minutes) en moyenne par semaine**

### Autres tâches éducatives :

- Surveillance autre que la surveillance de l'accueil et des déplacements
- Récupération
- Encadrement
- Activités étudiantes

**2**

## Autres tâches professionnelles (ATP) assignées = 252 heures

- Journées pédagogiques = 108 h : 20 journées pédagogiques x 5 heures 24 minutes
- Surveillance de l'accueil et des déplacements
- Comités
- Rencontres
- Plan d'intervention
- Correction
- Planification

- Préparation
- Échanges, suivis, rapports et communications avec d'autres membres du personnel, la direction, les parents ou les partenaires (suivi d'élèves, etc.)
- Etc.

**3**

## Autres tâches professionnelles (ATP) personnelles – 200 heures

\* 120 heures à l'école à l'intérieur de l'amplitude de 35 heures en incluant le temps requis pour les 3 premières rencontres de parents et les 10 rencontres collectives.

◇ 80 heures à l'extérieur de l'amplitude ou au choix de l'enseignant, effectuées au lieu déterminé par l'enseignant et au moment de son choix.  
(2 heures, en moyenne, par semaine)

La TÉ et les ATP qui ne nécessitent pas une présence récurrente ne sont pas fixées à l'horaire.

		Préscolaire	
		5 jours	
		heures/semaine en moyenne	heures/année
Tâche éducative	Activités de formation et d'éveil	22 h 30	810 h
	Autres tâches éducatives	30 min.	18 h
	<b>Total</b>	<b>23 h</b>	<b>828 h</b>
Autres tâches professionnelles	Assignées	4 h	252 h
	Personnelles	* 3 h	* 120 h
		◇ 2 h	◇ 80 h
<b>Total</b>	<b>32 h</b>	<b>1280 h</b>	

} 200 h

**Présence, en moyenne, de 30 h / semaine à l'école.**